



**COUR D'APPEL DE VERSAILLES**

**TRIBUNAL D'INSTANCE DE VANVES**

Service des tutelles – majeurs protégés

Requête en vue de  
**LA VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER**  
(article 426 et 505 du Code civil)

Référence du dossier : RG

Type de mesure :

NOM DU REQUERANT :

Agissant en qualité de mandataire judiciaire à la protection de/ tuteur de /curateur de :

Sollicite la vente immobilière du bien situé (adresse exacte et références cadastrales) :

Le majeur en a :

\* La pleine propriété                      \* L'usufruit                      \*Une part de.....dans la copropriété indivise  
(\* rayer la mention inutile)

La valeur minimum du bien est estimée à la somme de.....euros selon évaluation faite le..... par.....(date et nom de l'agence ou du notaire ayant procédé à l'évaluation de la valeur marchande).

Le second avis de valeur effectué par.....le.....fixe le prix minimum à la somme de.....euros.

Les raisons justifiant la vente :

**Joindre les éléments justificatifs de la demande :**

- l'accord de la personne sous protection est obligatoire si la mesure est une curatelle
- les éléments budgétaires justifiant l'opportunité de l'opération et les 2 estimations de valeur immobilière faites par des agences immobilières ou notaires
- l'avis conforme du médecin expert (sauf médecin de l'établissement) s'il s'agit d'un certificat initial (sinon un certificat du médecin traitant suffit) si la vente concerne LE LOGEMENT ET QUE L'OPERATION EST NECESSAIRE À L'ACCUEIL EN ETABLISSEMENT DE LA PERSONNE PROTEGEE.
- si le représentant légal à lui-même des droits dans le bien dont la vente est projetée et au regard du risque de conflit d'intérêts, il convient de proposer le nom d'un tiers proche du majeur protégé (qui ne pourra être un clerc de notaire) et sans intérêt dans la vente qui pourra être désigné en tant que représentant *ad hoc* pour cette vente (dans ce cas, fournir un courrier de l'intéressé et copie de sa CNI)

LE

SIGNATURE DU REQUERANT

**Ordonnance du juge des tutelles du tribunal d'instance de Vanves :**

Minute n°

Le Le juge des tutelles du tribunal d'instance de Vanves,  
assisté de , greffier.

Vu les articles 426 et 505 du code civil, les termes de la requête et les pièces jointes;

Attendu que l'opération sollicitée est conforme à l'intérêt du majeur protégé;

**Autorisons la vente du bien susvisé au prix minium de.....euros.**

**Disons** qu'il nous sera rendu compte des démarches engagées et qu'une requête sera déposée pour le placement des fonds issus de la vente.

**Ordonnons** la notification à

**Le greffier**

**Le juge des tutelles**